

GUIDE ET ORIENTATIONS DU CENTRE DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT POUR LE DEGRÉ PRIMAIRE (CEDP) CONCERNANT LE TRAVAIL DE BACHELOR (TB)

Généralités

Avec le travail de bachelor, les étudiant·e·s démontrent leur capacité d'approfondir de manière autonome, systématique et critique une question ou une problématique liée au champ professionnel.

Le travail de bachelor comprend un travail écrit et une soutenance orale. La rédaction du travail, la soutenance orale et la participation active aux cours « Colloque d'accompagnement du travail de Bachelor (TB) 3a » et « Colloque d'accompagnement du travail de Bachelor 3b » (ci-après « colloque d'accompagnement ») correspondent à une charge de travail de 10 ECTS (env. 250 à 300 heures).

Le travail de bachelor débute en général à la fin de la deuxième année de formation et est rédigé en troisième année. Le colloque d'accompagnement est suivi en parallèle de la rédaction du travail.

Le travail de bachelor peut être rédigé par un·e étudiant·e seul·e ou en duo avec un·e autre étudiant·e. En cas de co-écriture, les deux auteur·e·s sont responsables de l'ensemble du travail.

Le travail de bachelor est en principe encadré par des formateurs et formatrices du CEDP titulaires d'un master (ci-après « tuteur·trice »).

La Direction opérationnelle du CEDP nomme un·e coordinateur·trice dans la section francophone (ci-après « coordinateur·trice ») pour coordonner le travail de bachelor. Les coordinateurs·trices du CEDP et du ZELP travaillent ensemble.

Choix des thèmes et encadrement

Le choix du sujet dépend des intérêts et de la curiosité de l'étudiant·e et doit être en lien avec le domaine de l'école. Il relève en principe de la responsabilité de l'étudiant·e.

Si possible, le sujet choisi doit être issu d'un cours. Pour faciliter le choix du sujet, les formateurs·trices ou les tuteurs·trices peuvent mettre à disposition une liste de sujets. Il est également possible de rédiger le travail de bachelor dans le cadre d'un projet de recherche en cours au CEDP.

Le choix du thème s'effectue en général au cours de la deuxième année de formation. L'étudiant·e propose deux sujets et les classe par ordre de priorité. Le choix définitif du sujet et l'attribution du tuteur ou de la tutrice se font ensuite en fonction des compétences et de la disponibilité du tuteur ou de la tutrice.

Le tuteur ou la tutrice assiste et conseille l'étudiant·e dans la rédaction de son travail. L'étudiant·e est responsable de l'avancement de son travail.

Avec l'aide de son tuteur ou sa tutrice, l'étudiant·e élabore un concept qu'il/elle développe ensuite. Il est de la responsabilité du tuteur ou de la tutrice d'évaluer la faisabilité du projet de recherche. Les détails concernant les prestations de tutorat sont discutés et consignés ensemble au début du tutorat. Les tâches minimales du tuteur/de la tutrice sont les suivantes :

- a. Réalisation d'un premier entretien pour évaluer la faisabilité générale de l'idée de projet et aide à la concrétisation de la problématique, de la méthodologie et de la théorie ;
- b. Réalisation d'entretiens intermédiaires pour des conseils supplémentaires, éventuellement aussi pour discuter de projets de chapitres (une évaluation préalable de l'ensemble du travail [version manuscrite] n'est toutefois pas prévue) ;
- c. Commentaires sur différentes parties du travail écrit.

Un soutien supplémentaire est mis à disposition lors du colloque d'accompagnement.

Avant-projet du travail de bachelor

L'étudiant·e élabore un avant-projet qui est discuté avec le tuteur ou la tutrice responsable, puis approuvé par ce dernier ou cette dernière.

L'avant-projet contient en général les points suivants :

- a. Page de titre : titre de travail, nom de l'auteur·e, adresse de contact (mail), date ;
- b. Introduction : justification du choix du thème ou de l'intérêt de la recherche, identification de problèmes et d'éléments contextuels, pertinence du thème ;
- c. Problématique : description détaillée et délimitation des questions de recherche ;
- d. Procédure : présentation de la manière dont les questions seront traitées, du matériel et du cadre théorique qui seront utilisés ;
- e. Bibliographie : indication de la littérature et des sources connues à ce jour.

Volume, structure et mise en page

Le travail de bachelor comprend au maximum 50 pages (sans compter la page de titre, la table des matières, les annexes et les index), avec, en général, un interligne de 1,5 dans la police Arial et une taille de police de 11 pt. En accord avec le tuteur ou la tutrice, il est possible de choisir une autre police et une autre taille de caractères.

Le travail doit, en principe, être rédigé en français, mais des travaux en allemand, en anglais ou en deux langues sont également possibles, en accord avec le tuteur ou la tutrice.

Le travail de bachelor présente une structure claire et respecte le cadre général suivant :

- a. Page de titre : titre du travail, noms des auteur-e-s, nom du tuteur ou de la tutrice, date ;
- b. Abstract : résumé concis du travail en 10 lignes maximum ;
- c. Introduction : problématique et intérêt pour le domaine, objectif du travail et questionnement, aperçu de la structure du travail ;
- d. Corps du texte : présentation des bases théoriques et de la partie empirique du travail, y compris la présentation de la méthode, la présentation des résultats et leur interprétation en lien avec le cadre théorique ;
- e. Partie finale : résumé des résultats et conclusions avec des questions ouvertes ou d'approfondissement.

Utilisation des sources, citations et intelligence artificielle

En tant que travail scientifique, le travail de bachelor est tenu de divulguer systématiquement les sources d'information. Cela vaut pour la reprise mot à mot de parties de texte d'autres ouvrages ainsi que pour les traductions et les paraphrases (reprise de texte avec de légères modifications).

Si l'intelligence artificielle générative est utilisée comme outil dans le travail de bachelor, l'obligation de citer s'applique également aux éléments créés de cette manière.

Des règles uniformes et claires doivent être respectées concernant les références, la bibliographie et les citations. Les normes APA doivent être appliquées. En accord avec le tuteur ou la tutrice, un style de citation différent, mais reconnu peut être utilisé.

En cas d'absence d'indication pour distinguer un texte provenant d'une source extérieure, d'un texte entièrement généré par une intelligence artificielle, ou en cas de non-indication des sources (plagiat), les règles prévues à cet effet s'appliquent (cf. Règlement des études de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation [art. 30 et 31]).

Remise du travail

Pour ce qui est du lieu et de la date de dépôt, les étudiant·e·s sont priés de se référer calendrier.

En ce qui concerne les lieux (lieux de manifestation ou espaces de stockage numériques) ainsi que les dates, il est demandé de se référer au calendrier. »

L'inscription au travail de bachelor est une condition préalable à la remise du travail de bachelor.

En règle générale, un travail de bachelor remis ne peut être ni retiré ni modifié ; si tel est le cas, un échec est prononcé.

L'évaluation est effectuée par un jury.

Le jury

Le jury est composé de la tutrice ou du tuteur ainsi que d'un·e expert·e ayant des compétences reconnues dans le domaine pertinent pour le travail de bachelor.

Le jury est choisi par le·la coordinateur·trice des TB, en tenant compte des propositions faites par les tuteurs et tutrices.

Le CEDP peut faire appel à des expert·e·s externes.

Si le jury ne parvient pas à se mettre d'accord sur une évaluation, l'appréciation d'un autre membre du corps enseignant remplissant les exigences mentionnées précédemment est nécessaire et déterminante.

Convocation à la soutenance orale

La soutenance orale a lieu pendant les semaines d'examen prévues à cet effet, lors d'une session d'examen.

La convocation à la soutenance orale est communiquée par l'administration.

Sauf raisons impérieuses indépendantes de sa volonté, une personne candidate doit se présenter à la soutenance orale à laquelle elle a été convoquée, faute de quoi celle-ci est considérée comme non réussie.

Déroulement de la soutenance orale

La soutenance orale dure au total 45 minutes pour les travaux individuels et 50 minutes pour les travaux en duo. Elle comprend une présentation des principaux contenus et résultats du travail (20 à 25 minutes pour les travaux individuels et en partenariat), suivie de questions du jury (20 à 25 minutes pour les travaux individuels et 25 à 30 minutes pour les travaux en partenariat).

La séance de questions est ouverte au public présent pendant les cinq dernières minutes.

Pour les travaux en duo, les étudiant·e·s se répartissent le temps disponible de manière aussi égale que possible.

À la fin de la session, le jury se retire pour une délibération et établit une évaluation pour la soutenance orale ainsi qu'un résultat global sur la base du rapport d'évaluation qui comprend à la fois le travail écrit et la soutenance orale.

Le tuteur ou la tutrice informe oralement la personne candidate ou le duo de sa réussite ou de son échec et lui remet un retour écrit détaillé sur son travail écrit (« commentaire »). Le résultat définitif lui est communiqué par écrit à la fin de la période d'examen.

La soutenance orale est publique.

Évaluation du travail de bachelor

L'évaluation du travail de bachelor est un résultat global qui tient compte de manière appropriée des critères d'évaluation de la partie écrite et de la soutenance orale.

Les critères d'évaluation comprennent des critères de forme et de contenu. Une liste plus détaillée des critères d'évaluation se trouve dans le formulaire d'évaluation.

Le travail de bachelor est considéré comme réussi lorsque l'évaluation 4 ou supérieure est obtenue.

La mention du travail de bachelor consiste en une évaluation notée, 6 correspondant à la meilleure évaluation et 3 à la plus mauvaise évaluation.

Échec

Si les conditions pour obtenir le résultat « réussi » ne sont pas remplies (note inférieure à 4), la personne candidate est autorisée à remanier son travail de bachelor. Le travail de bachelor remanié peut être soumis une deuxième et dernière fois lors d'une session d'examen ultérieure (cf. toutefois l'art. 24 ainsi que les dispositions transitoires du règlement d'études de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation, art. 114). »

Dans la mesure où la partie écrite du travail de bachelor est jugée suffisante par le jury, mais que le travail de bachelor global n'est pas réussi en raison d'une prestation insuffisante lors de la soutenance orale (note inférieure à 4), la version déjà déposée du travail écrit peut être à nouveau soumise lors d'une session d'examen ultérieure

Si l'évaluation du travail de bachelor est insuffisante, la décision motivée est communiquée par écrit à la personne candidate ou au duo après la fin de la session d'examen.

Publication du travail de bachelor

Les travaux de bachelor validés sont mis à disposition sous forme numérique au sein de l'université à des fins de consultation et/ou d'archivage. Les travaux d'excellente qualité peuvent en outre être publiés sur FOLIA et ainsi être accessibles à un public extérieur à l'université.

La personne ayant rédigé le travail de bachelor est considéré·e comme l'auteur ou l'autrice du travail de bachelor au sens de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits

voisins (LDA). En soumettant son travail de bachelor pour évaluation, l'auteur ou l'autrice cède à l'Université de Fribourg le droit de le publier à des fins internes et/ou publiques.

En ce qui concerne la publication interne et/ou externe à l'université, l'auteur ou l'autrice du travail de bachelor s'assure d'avoir pris connaissance de la loi fribourgeoise sur la protection des données (LPD) et confirme que le travail de bachelor est conforme à la LPD, en particulier en ce qui concerne la protection des données, les données personnelles et les obligations de diligence y afférentes (p. ex. anonymisation).

Dispositions finales

Le présent guide remplace les « Directives de la haute école pédagogique de Fribourg [HEP IPH FR] du 18.06.2024 concernant le travail de bachelor ».

Entrée en vigueur

Les présentes directives ont été validées par la direction opérationnelle du CEDP et entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Elles sont communiquées à tous les membres du CEDP.

Annexe : Critères d'évaluation de travail de bachelor

Critères	Indicateurs	Evaluation			
Pertinence et valeur scientifique Le document présenté est en adéquation avec les exigences d'un travail de bachelor de nature scientifique.	- Le travail traite réellement la question de recherche et lui apporte une réponse. - Une méthode de recherche scientifique a été mise en œuvre pour répondre à la question posée. - L'intérêt de l'objet d'étude pour la profession est argumenté. - Les apports pour la pratique professionnelle sont explicitement mentionnés. - Le travail comporte une réflexion critique. - Le travail a été réalisé en faisant preuve d'autonomie	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐
		Remarques			
Cohérence Le travail présente une bonne logique interne ; il est clairement structuré et les différentes parties s'enchainent de manière cohérente.	- L'argumentation développée dans la problématique est en cohérence avec la question posée. - Les liens entre le cadre conceptuel, la question de recherche, la méthode, les résultats et la discussion sont explicites et cohérents - Les interprétations et les conclusions formulées correspondent aux résultats présentés. - Les différents chapitres s'enchainent de manière logique et fluide, le fil rouge du travail est identifiable	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐
		Remarques			
Qualité <i>Problématique</i> Les éléments décrits dans la problématique sont corrects.	- Le cadre conceptuel est bien construit, en référence aux auteure-s essentiel-le-s et aux études récentes réalisées dans le domaine. - Les concepts sont présentés de manière exhaustive et correcte. - Le texte présente une synthèse théorique intégrant et articulant différents apports. - Les citations sont choisies judicieusement et bien intégrées dans le texte. - La question de recherche est clairement formulée et opérationnalisée.	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐
		Remarques			

Partie empirique Les outils de recherche sont correctement développés et mis en œuvre.	• Les outils ont été correctement choisis et construits • Toutes les indications nécessaires pour pouvoir examiner et retracer l'étude sont présentes. • Les données sont clairement et entièrement présentées • Les résultats sont discutés avec un regard critique sur les aspects méthodologiques • Des pistes d'amélioration et des suggestions pour des recherches futures sont proposées.	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐	Remarques
Forme Les normes de la tâche et de rédaction d'un travail scientifique sont respectées.	• Les exigences formelles du travail sont respectées (page de garde, nombre de pages, éléments présents...) • Le texte est rédigé dans un français correct. • L'expression personnelle et les éléments issus de la littérature sont clairement différenciés • Les références et citations sont rédigées dans le respect des normes APA.	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐	
Présentation orale Le travail est présenté de manière claire et argumentée; il est discuté avec le jury.	• La présentation du travail est claire et compréhensible. • Les réponses aux questions du jury sont judicieuses et argumentées. • Les ressources sont mobilisées adéquatement de manière à construire un argumentaire cohérent. • L'expression est claire, fluide et correcte. • Les technologies sont judicieusement intégrées comme support au discours. • Les apports formatifs et professionnels de la démarche sont démontrés. • Le travail est discuté de manière critique et situé dans un cadre plus large.	+++ ☐	++ ☐	+ ☐	- ☐	Remarques